



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°33 – REUNION DU 26 MARS 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. GILBERT Francis
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine M. RULLIER David
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray

Le procès-verbal n°32 du 19 mars 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°33 / Réunion du 26 mars 2026

WEEK-END DU 21-22 MARS 2026

Match n° 53907666 Pays Maixentais (2) / Portugais Parthenay (1) en Séniors D3, Poule C.

Arbitre de la rencontre : M. TERRASSON Cyril

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux qui donne match perdu avec pénalité à l'équipe de Parthenay Portugais (1) en Séniors D3, Poule C avec zéro (0) but et moins un (-1) point pour en attribuer le gain à l'équipe Pays Maixentais US (2) avec trois (3) buts et trois (3) points.

FORFAITS

Amende de 52€ :

- ⌚ Match n° 53911490 Airvo St Jouin (3) / St Sauveur (3) en Séniors D4, Poule B.
 - **Airvo St Jouin (3) 2^{ème} forfait.**

Amende de 32 € :

- ⌚ Match n° 55371942 Voulmentin St Aubin (3) / Chiché (3) en Séniors D5 Niveau 2, Poule A.
 - **Voulmentin St Aubin 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55293955 Ent. RCV (1) / Ent. Venise Verte-Av.79 (1) en Séniors F à 8, Poule D.
 - **Ent. Venise Verte-Av.79 2^{ème} forfait.**
- ⌚ Match n° 55294050 Chauvigny-Jardres (3) / Salleron-Savigny (1) en Séniors F à 8, Poule C
 - **Chauvigny-Jardres 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55348741 FC Boutonnais (3) / Aigondigné (2) en Séniors D5 Niveau 1, Poule F.
 - **Aigondigné 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55374754 St Varent Pierregeay (3) / Ent. Brion-Vrère (2) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
 - **Ent. Brion-Vrère (2) 2^{ème} forfait.**
- ⌚ Match n° 55374753 Airvo St Jouin (4) / Mauzé Rigné (3) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
 - **Airvo St Jouin 2^{ème} forfait.**
- ⌚ Match n° 55370854 AFP (5) / Ent. Clussais-HVS 94 (2) en Séniors D5 Niveau 2, Poule E.
 - **AFP (5) 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55374756 St Cerbouillé (3) / FC Thouet (1) en Séniors D5 Niveau 2, Poule B.
 - **St Cerbouillé (3) 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55371945 St Sauveur (4) / Interbocage (4) en Séniors D5 Niveau 2, Poule A.
 - **Interbocage (4) 1^{er} forfait.**
- ⌚ Match n° 55370851 Limalonges (2) / Ent. CCS-Lezay (2) en Séniors D5 Niveau 2, Poule E.
 - **Ent. CCS-Lezay (2) 1^{er} forfait.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°33 / Réunion du 26 mars 2026

Amende de 21 € :

- ⚽ Match n° 55283695 GJ ENE 79 (2) / Echiré St Gelais (3) en u15 à 7.
 - **Echiré St Gelais 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 55113350 ASPO Brive Noailles (1) / Buxerolles Vouneuil (1) en u16-u18 F à 11 ID, Poule B.
 - **Buxerolles Vouneuil (1) 2^{ème} forfait.**
- ⚽ Match n° 55283546 Nueillaubiers (2) / Ent. Vasles-ESPT (1) en u15 D3, Poule A.
 - **Ent. Vasles-ESPT (1) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 55282436 FC3C (3) / Ent. Pays Mellois-Lezay (2) en u17 D3.
 - **Ent. Pays Mellois-Lezay (2) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 55365332 Ent. Echiré St Gelais-Chauray (1) / Gatifoot (1) en u14-u17 F à 8, Poule B.
 - **Ent. Echiré St Gelais-Chauray (1) 2^{ème} forfait.**
- ⚽ Match n° 55363928 Parthenay Viennay (3) / Ozon (1) en u14-u17 F à 8, Poule C.
 - **Ozon (1) 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n° 55113351 La Chapelle Bâton (1) / Montmorillon (2) en u16-u18 F ID, Poule B.
 - **Montmorillon (2) 3^{ème} forfait.**

FORFAIT GENERAL

- ❖ De l'équipe de **Montmorillon (2)** en u16-u18 F ID, Poule B.

Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. **Tous les résultats de cette équipe ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**

DEMANDE TARDIVE DE MODIFICATION

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⚽ Match n° 55282688 **Ent. St Cerbouillé-FCPA** (1) / Pays Mauléonais (1) en u15 D2, Poule A.

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD OU FMI NON UTILISEES

Amende de 28€ au club surligné en gras :

- ⚽ Match n° 55145983 **Echiré St Gelais** (1) / Angoulême Charente (1) en u16-u18 F ID, Poule A.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°33 / Réunion du 26 mars 2026

TOURNOIS - RASSEMBLEMENTS

- Du club de **St Amand/Sèvre** : Rassemblement u9 le 08 mai 2026 sur le stade de St Amand/Sèvre.

N.B : La commission précise toutefois que *« l'engagement des équipes est conditionné à une éventuelle participation à une compétition officielle du District qui se déroulerait ce jour-là et qui reste prioritaire sur les tournois »*.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET